

Election des administrateurs locataires

Les élections des administrateurs locataires qui auront lieu du 15 novembre au 15 décembre 2006 sont un enjeu d'ampleur nationale.

Elles concernent plus de 600 organismes d'Hlm et près de 4 millions de logements locatifs sociaux, soit plus de 10 millions de personnes sur l'ensemble du territoire français.

A l'heure où les enjeux de citoyenneté, de vie civique, d'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers, sont reconnus par tous comme majeurs, ces élections nécessitent une mobilisation de tous pour inciter les locataires à voter.

■ Campagne de communication

Une démarche commune de l'Union sociale pour l'habitat et des cinq organisations nationales représentatives des locataires a été engagée auprès du ministre en charge du Logement pour une campagne nationale de communication.

Comme en 1999 et en 2002, l'Union sociale pour l'habitat éditera une affichette à destination des organismes pour sensibiliser les locataires à voter.

■ Accord avec les organisations de locataires

Lors des discussions menées dans le cadre de l'instance de concertation nationale, il a été décidé d'éditer un cahier des charges pour le vote par lecture optique, un certain nombre de dysfonctionnements ayant été constatés. Ce cahier des charges sera diffusé en février prochain.

Par ailleurs, la mise en œuvre du décret n° 2002-1158 du 13 septembre 2002 ayant posé des problèmes lors des dernières élections, une lecture commune est effectuée afin d'avancer des propositions de modifications.

Un protocole national d'accord est en cours de négociation avec la Fédération des offices de l'habitat et une démarche est entamée avec la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat.

■ Rappel du résultat des élections 2002

Le taux de participation est resté stable depuis 1999 : environ 27 % de votants. Les résultats ont montré une progression des organisations nationales représentatives.

La CNL reste la première organisation nationale avec 43 % des élus, la CLCV la seconde avec 18,70 % des élus. Les associations locales voient leur nombre de sièges diminuer à nouveau passant de 20,2 % en 1999 à 18,6 % en 2002.

En 2002 - Organisations	Voix	%	Sièges	%
AFOC	61 264	7,00	93	6,90
CGL	47 854	5,50	71	5,25
CLCV	180 090	20,65	253	18,70
CNL	353 877	40,60	582	43,00
CSF	96 777	11,10	104	7,70
Associations diverses	132 554	15,20	252	18,60
Total	872 416	100 %	1355	100 %